

N° 13
18 MAI 2016

WEB

SNE-FSU :
sne@fsu.fr
<http://www.snefsu.org>

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr
Tel bur: 01 41 63 27 30
Port: 06 85 91 03 50
Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER
06 70 81 17 16
saintleger.sne@gmail.com

Jean-Marc MARSOLLIER
06 08 47 23 35
marsollier.sne@gmail.com

Anthony TURPAUD
06 12 09 12 39
sne.mercantour@gmail.com

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ
06 52 22 04 56
ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD
06 12 09 12 39
sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Anahi BARRERA
04 26 22 32 34
anahi.barrera@eaumc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER
06 08 47 23 35
marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS
03 87 56 42 71
bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr



[Environnement Sne-Fsu](#)

AGENTS TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

**Vous avez plus de 10 ans d'ancienneté
vous figurez parmi les agents pouvant
bénéficier de la requalification 2016**

Le SNE-FSU alerte L'ENSEMBLE DES AGENTS TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT, pouvant bénéficier de cette requalification 2016 (plus de 10 ans d'ancienneté) sur la possibilité qui leur est offerte de choisir cette requalification en catégorie B (TE) dans le cadre des 150 postes d'ATE transformés en TE.

Nous apportons ces précisions, suite à de nombreuses interrogations de la part des ATE qui manquent d'information. Dans certains services le manque de concertation sur le passage en catégorie B, des choix limités posent question...

L'Intersyndicale vous a diffusé dernièrement un tract, invitant tous les agents à postuler sur les la requalification en catégorie B. La revendication des ATE depuis 2010, est bien le passage de tous en TE, alors demandons le passage en cat B !

Par ailleurs les directions des établissements doivent fournir une simulation à tous les agents ATE pouvant bénéficier de la requalification 2016 et pour lesquels la mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels carrière et rémunération) peut provoquer une progression de carrière moins intéressante en catégorie B que s'ils étaient restés agents de catégorie C.

Cette simulation établie à partir d'un outil spécifique fourni par le SG du MEEM sous forme de calculatrice (Excel) doit vous permettre de calculer vos gains de rémunération si vous faite le choix de passer en catégorie B (TE) en comparaison du choix de rester en cat. C (ATE - ATPE).

LE SNE-FSU vous a diffusé dans un précédent FLASH Info n°12 en date du 17 mai les grilles indiciaires des ATE et TE mises à jour après application PPCR et NES .

ATTENTION : Si vous ne recevez pas de votre hiérarchie les informations et les documents nécessaires, faites-le nous savoir afin que nous puissions interpellier la DRH de l'ONCFS. Lors de la séance de la CAPP, celle-ci s'est engagée à résoudre les problèmes rencontrés localement.

Type de message que vous devez recevoir de votre Directeur ou Délégué régional

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute, **vous figurez parmi les agents inscrits sur la liste d'aptitude 2016** pour lesquels la mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels carrière et rémunération) pouvait provoquer une progression de carrière moins intéressante en catégorie B que s'ils étaient restés agents de catégorie C.

Je vous adresse comme convenu le résultat de la simulation établie par la DRH à partir d'un outil spécifique fourni par le SG du MEEM.

En préambule, je vous invite à une lecture attentive des avertissements et analyse figurant sur les documents afin d'appréhender au mieux la compréhension des tableaux.

Pour chaque agent, la simulation (feuille Excel comprenant 2 onglets) comprend :

- **un document « simulation carrière »** relatif au gain de rémunération (indiciaire + indemnitaire –à l'exception des indemnités outre-mer et Corse-) et une analyse au regard des dates de départ en retraite jusqu'en 2038.
- **un document « dates avancements en C et B »** relatif aux avancements d'échelon dans les 2 catégories (C : grade sommital et B : 1^{er} grade).

Dans l'hypothèse où vous seriez proposé pour figurer sur la liste d'aptitude au grade de technicien de l'environnement au titre de l'année 2016, vous aurez alors à vous positionner sur un choix qu'il vous appartiendra de me communiquer.

Il est à noter que pour les agents affectés en BMI actuellement, les simulations ont été effectuées en conservant l'indemnité de mobilité lors d'une éventuelle promotion.

Ce message doit être obligatoirement accompagné d'un tableau Excel vous permettant de faire votre simulation.



Afin que vous puissiez faire les bons choix, le SNE-FSU au plus près des personnels de l'environnement, vous apporte l'information nécessaire.